



# fronquêtes

ENQUÊTES SUR L'ÉDUCATION EN MILIEU MINORITAIRE FRANCOPHONE

## L'école et le rapport à l'identité chez les jeunes des minorités de langue officielle

par Diane Gérin-Lajoie

### LE RAPPORT À L'IDENTITÉ

Certaines études démontrent que l'identité n'est ni linéaire, ni statique. C'est un phénomène en mouvance duquel résultent des identités multiples. Le rapport à l'identité est une notion complexe. L'identité n'est pas non plus monolithique. Les positionnements identitaires sont appelés à varier chez un même individu au cours de sa vie : ils sont influencés par des facteurs sociaux, historiques, économiques et politiques, et par des pratiques sociales qui s'inscrivent dans des rapports de force. Le fait d'appartenir à un groupe au moment de la naissance ne signifie pas qu'on en partagera l'histoire et les valeurs sa vie durant.

Le rapport à l'identité est souvent examiné dans le contexte scolaire car l'école en milieu minoritaire est un agent de reproduction linguistique, culturelle et sociale important. Elle instruit, mais transmet aussi la langue et la culture de la minorité. Elle représente souvent le seul endroit où cette transmission est possible car la famille n'est pas toujours en mesure de remplir ce rôle. Deux phénomènes expliquent cette situation : une bilinguisation des familles où les deux parents sont francophones, et un nombre croissant de mariages exogames où l'anglais devient la langue d'usage de la famille.

### LES JEUNES ET LE RAPPORT À L'IDENTITÉ

Deux études ont été faites auprès de 16 jeunes minoritaires et de leur entourage (famille, amis, enseignants) : huit jeunes fréquentant des écoles secondaires francophones de Toronto et d'Ottawa, et huit jeunes inscrits dans deux écoles anglophones de la région de Montréal. Pour cette analyse qualitative, on a procédé par observations, entretiens et analyse documentaire. De plus, on a effectué un sondage auprès de quelques centaines de jeunes pour connaître leurs habitudes linguistiques en famille, à l'école, et dans leur vie sociale.

Trois objectifs étaient poursuivis : comprendre comment ces jeunes se percevaient par rapport à la minorité linguistique; déconstruire la notion d'identité bilingue pour en saisir la signification et voir si cette forme identitaire est vraiment stable ou annonce l'assimilation à la majorité linguistique; comparer les discours tenus dans chaque province.

### L'IDENTITÉ BILINGUE

C'est à 67,9 % que les jeunes de l'Ontario ont dit avoir une identité bilingue, et 18,6 % parlent d'une identité trilingue. Les jeunes de la région de Montréal, eux, se sont décrits à 44,3 % comme bilingues, et à 54,7 % comme trilingues. Toutefois, tout en se déclarant d'une identité bilingue ou trilingue, certains jeunes de la région de Montréal se rallient à la langue de la minorité anglophone perçue comme possédant un pouvoir; des répondants se présentent comme ayant deux langues maternelles; d'autres jeunes de l'Ontario, pour leur part, disent appartenir à la francophonie par conviction. L'identification d'un individu comme bilingue ne mène donc pas inévitablement à l'assimilation au groupe majoritaire de la province de résidence.

### DES DISCOURS QUI DIFFÈRENT

Le discours sur la langue diffère d'une province à l'autre. En Ontario, les jeunes participants reconnaissent l'importance de parler le français à cause de sa valeur sentimentale, et du fait qu'il s'agit là d'un droit. On désire conserver le français comme héritage culturel. L'envers de ce discours, c'est que la langue et la culture sont perçues souvent comme des éléments folkloriques étant donné leur usage restreint dans l'espace public, peu d'endroits existant dans leur milieu pour vivre en français. Dans la région de Montréal, les jeunes participants, eux, sont mieux desservis. En fait, l'anglais n'y est pas perçu comme une langue minoritaire qu'il faut sauver de l'oubli. Ces mêmes jeunes savent que l'anglais et la culture anglophone dominant : ils en perçoivent le pouvoir à l'ère de la mondialisation.

## LE MANDAT DE L'ÉCOLE DE LA MINORITÉ

Conséquemment, il en résulte un discours très différent dans l'une et l'autre province concernant le rôle de l'école. Au Québec, l'école anglaise n'inclut pas dans son rôle le maintien de la langue et de la culture de la minorité alors qu'en Ontario, ce mandat fait clairement partie du discours officiel et engage la responsabilité morale de l'école minoritaire de langue française.

Alors que les documents du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec ne font nullement mention d'une langue ou d'une culture à protéger, la politique d'aménagement linguistique de l'Ontario<sup>1</sup> précise :

*La spécificité de l'école de langue française réside dans sa mission qui est à la fois d'éduquer les élèves qui la fréquentent et de protéger, de valoriser et de transmettre la langue et la culture de la communauté qu'elle dessert. La protection, la valorisation et la transmission de la langue et de la culture sont explicitées par son mandat.*

## UN AGENT DE RÉGULATION LINGUISTIQUE

Les résultats des études indiquent aussi une différence entre le discours officiel de l'Ontario et celui du Québec quant à l'utilisation des langues à l'école. En Ontario, le personnel des écoles de langue française doit constamment rappeler aux élèves de parler en français. Certaines écoles ont même établi un système de récompenses et de punitions. Les élèves trouvent difficile de se restreindre au français alors que l'anglais domine partout autour. Dans ce contexte, l'école française en Ontario devient un agent de régulation linguistique et ne tient pas toujours compte du contexte social dans lequel vivent les élèves et de la forte influence du milieu majoritaire sur eux. Ce discours sur la langue s'avère aussi normatif que celui tenu en milieu majoritaire où l'on reconnaît peu le capital linguistique des élèves.

Dans une des deux écoles de langue anglaise de la région de Montréal où s'est tenue une des études, le personnel ne se perçoit nullement comme un agent de régulation linguistique et ne bannit pas l'usage de la langue de la majorité (le français) ou d'origine des élèves. L'obligation de parler l'anglais est restreinte à la salle de classe. Nous parlons ici d'écoles anglaises de la région de Montréal, un espace public où l'anglais est plus visible qu'ailleurs au Québec. En fait, la situation en province pourrait davantage se comparer à celle des Francophones qui vivent à l'extérieur du Québec.

## POUR CONCLURE

Retenons que l'identité bilingue représente bien plus que l'idée du simple bilinguisme et qu'elle n'empêche en rien le développement du sentiment d'appartenance à la langue et à la culture minoritaires. Par contre, la visibilité de la langue et de la culture minoritaires dans l'espace public a un impact important sur la façon de concevoir le rapport à l'identité. L'accès limité à des services et à des ressources dans la langue de la minorité renforce l'image d'une langue plus folklorique que vivante et entraîne souvent le désintéressement.

Les témoignages entendus mettent en lumière l'importance des rapports de pouvoir dans lesquels les minorités de langue officielle au Canada ont évolué au fil des décennies. Il serait donc souhaitable d'examiner, dans une perspective historique, le rapport à l'identité des jeunes dans le contexte même de ces rapports de pouvoir.

Finalement, il est évident que le discours officiel de l'école diffère fondamentalement entre l'Ontario et le Québec. Dans la région de Montréal, on se préoccupe des compétences linguistiques des jeunes et l'idée que la langue minoritaire soit menacée ne fait aucunement partie du discours. Ce n'est pas le cas en Ontario, et sans doute dans les autres contextes francophones minoritaires, où l'on donne à l'école la responsabilité morale de maintenir la langue et la culture minoritaires afin qu'elles ne disparaissent pas.

Le rapport à l'identité est complexe et difficile à décortiquer. Il faudrait réfléchir collectivement à la question surtout en ce qui concerne les écoles françaises à l'extérieur du Québec. Comment tenir compte de la réalité sociale dans laquelle vivent les jeunes tout en maintenant le mandat de l'école de langue française? Comment comprend-on la « construction identitaire » dans le milieu de l'éducation de langue française?

Il n'est pas facile de répondre à de telles questions. Cela exige d'entamer un cheminement difficile qui mènera sans aucun doute à une école française plus inclusive, quoique bien ancrée dans son mandat de protéger la langue et la culture minoritaires.

---

<sup>1</sup> Ministère de l'éducation de l'Ontario, 2004, p. 7.

---

Diane Gérin-Lajoie est sociologue critique de l'éducation et professeure titulaire au département de Curriculum, enseignement et apprentissage et au Centre de recherches en éducation franco-ontarienne à l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (OISE) de l'Université de Toronto. Ayant fait de la recherche sur la francophonie canadienne en milieu scolaire pendant plusieurs années, elle s'intéresse présentement à la même question mais dans le cadre de la minorité anglophone au Québec. Le présent article permet de faire une comparaison intéressante des deux réalités minoritaires.

pour lire l'enquête complète : [www.ctf-fce.ca/frenquetes](http://www.ctf-fce.ca/frenquetes)

